

**ASSEZ DE CADEAUX POUR AIR FRANCE D'EN HAUT  
ASSEZ DE COUPS BAS POUR AIR FRANCE D'EN BAS**

## **800 EUROS DE PRIME EGALE POUR TOUS**

Les feuilles de paie de novembre ont révélé le résultat lamentable de la politique salariale de la Direction, faite de mépris et d'injustice.

Après deux ans de blocage des salaires, de blocage des avancements, de gel de l'ancienneté,.....qu'est-ce qu'il reste : une prime de miettes pour une petite partie des non-cadres : le plus souvent 150 euros pour quelques uns, la bulle pour les autres.

Pendant ce temps-là, il apparaît qu'une grande majorité de cadres, et surtout les managers, ont touché des primes de 400 à 800 euros, mais là aussi dans l'opacité et l'arbitraire le plus complet. Et nous ne parlons évidemment pas des enveloppes, des augmentations obtenues par le haut encadrement....ni des retraites chapeaux !!!

Ces primettes sont le reste de l'enveloppe de 1,4% d'augmentations individuelles décidée unilatéralement par la Direction. Dans la même enveloppe sont désormais comprises l'ancienneté, les promotions et « l'évaluation de la performance individuelle » (ex-avancement). C'est la disposition de la nouvelle convention personnel au sol Transform 2015, applicable depuis cette année (signée par CFDT, FO et CGC).

Après avoir payé les promotions et les divers réajustements, il ne restait pas grand'chose de cette enveloppe peau de chagrin.

Inégalité totale entre secteurs, opacité des critères pour cette primette... mais la Direction prétend dans un Flash Actu « que cela s'est fait, dans la majorité des cas, en lien étroit avec les évaluations annuelles de performance ». Grand baratin, puisque dans l'immense majorité des cas, il n'y a pas eu réalisation de ces entretiens cette année. L'attribution de ces primes a été totalement arbitraire et discriminatoire.

Mais dans certains secteurs, comme au CMH de Roissy CDG, tous les managers, eux, ont touché 800 euros de prime....

**SUD Aérien revendique de réelles augmentations de salaires et rejette un système de primes qui ne pèse pour rien sur la carrière et ramène à zéro l'année suivante.**

**Mais le minimum de justice sociale pour 2013 est que tous les salariés Air France bénéficient de 800 euros de prime : des managers l'ont obtenu, NOUS TOUS AUSSI NOUS LE VALONS BIEN.**

De plus, concernant les jours d'absence enfant malade, la Direction a reculé chez les PNC dans l'application de sa nouvelle règle « Transform » obligeant à fournir un certificat médical.

Là aussi, la justice sociale élémentaire impose que la Direction permette les jours enfants malade sans certificat médical, comme pour les PNC.

Le Bureau national - décembre 2013